

13 - Vie des Quartiers - Convention de partenariat avec la section diplôme des métiers de l'art du Lycée Pasteur

M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur : Le DMA Régie de Spectacles Option Lumière est un diplôme d'état de niveau 3 équivalent d'un BTS ou DEUG préparant au métier de régisseur lumière. La formation est assurée de façon unique en France par le Lycée Pasteur de Besançon. Elle est ouverte au titulaire du Bac S, STI arts appliqués ou d'autres parcours aux bases scientifiques, artistiques et techniques solides. Les débouchés se comptent essentiellement dans le domaine du spectacle vivant et dans une moindre mesure dans la muséographie.

La formation se déroule sur deux années et alterne la culture artistique et dramaturgique du spectacle vivant et les enseignements professionnels. Dans ce cadre, les étudiants sont régulièrement placés avec l'assistance de leur encadrement en situation pour assurer la sonorisation et l'éclairage de lieux scéniques. Ces exercices s'inscrivent dans des phases d'apprentissage pratique et d'évaluation des acquis théoriques.

Les partenariats locaux sont déjà nombreux : Micropolis, Théâtre de l'Espace, CDN, Petit Théâtre de la Bouloie...

Afin de les diversifier et de compléter les terrains d'expérimentation, le Centre Nelson Mandela qui dispose d'une salle équipée et propose une programmation culturelle de plusieurs spectacles par saison est sollicité.

En compensation, le Lycée Pasteur propose à titre gracieux des interventions avec un renfort de matériel adapté permettant de valoriser la programmation culturelle de la structure ou celle d'autres équipements d'animation socioculturelle municipaux.

Un calendrier, préalablement négocié avec la structure en fonction de ses disponibilités, sera adressé par courrier de la part du Lycée Pasteur, dès que cette collaboration aura été validée.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'opportunité de ce partenariat et à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer :

- une convention globale de mise à disposition de la salle polyvalente du Centre Mandela,
- les conventions de stage qui seront éditées lors de chaque intervention du Lycée Pasteur.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 2 février 2011.